



FORMATION CONTINUE

2018

DIPLÔME

D'ÉTABLISSEMENT (DE)

SANTÉ ENVIRONNEMENT

SANTÉ PUBLIQUE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (SPAT)

Responsable pédagogique

Anne ROUÉ-LE GALL, professeur
Département Santé, environnement travail, EHESP

4 modules

à Rennes | de janvier à mai 2018

Les + de la formation

Cette formation, unique en France, est la concrétisation de plusieurs années d'investissement sur le champ urbanisme, santé et environnement.
Elle a été conçue, en étroite collaboration avec l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de Rennes (IAUR), pour répondre au besoin de montée en compétence d'un large réseau de professionnels.
Tous les enseignements sont assurés par des professeurs ou des professionnels de santé publique, de l'aménagement et de l'environnement.



IAUR
institut d'aménagement
et d'urbanisme de Rennes

Diplôme d'établissement SANTÉ PUBLIQUE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Objectifs :

- Appréhender les diverses facettes de l'urbanisme et de l'aménagement sous l'angle de la santé
- Questionner et évaluer l'impact des choix d'aménagement sur la santé
- Identifier les leviers d'action et les solutions concrètes pour tendre vers un urbanisme favorable à la santé
- Animer l'élaboration et coordonner la mise en œuvre d'une évaluation d'impact en santé (EIS)

Vous êtes concerné :

Directeur, cadre, chargé de mission en charge de l'aménagement, de l'urbanisme, de la santé ou de l'environnement au sein des collectivités territoriales, services de l'État, agences régionales de santé, agences d'urbanisme, aménageurs, bureaux d'études ou autres structures publiques ou privées

Pré-requis

Appréhension minimale des questions d'urbanisme, d'environnement ou de santé

Organisation du parcours

4 modules obligatoires soit 23,5 jours en présentiel répartis sur 6 semaines

Validation du diplôme*

Pour obtenir le DE, il est nécessaire de suivre l'ensemble des modules et de satisfaire aux épreuves de validation

Partenaire

Ce DE est développé en collaboration avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Rennes

Calendrier prévisionnel

Module 1 : Fondamentaux en santé publique et en santé environnement	4 jours du 08 au 12 janvier 2018
Module 2 : Fondamentaux en aménagement et urbanisme	4 jours du 05 au 09 février 2018
Module 3 : Urbanisme et aménagement favorables à la santé et à la qualité de vie	11,5 jours du 19 au 23 février 2018 du 12 au 16 mars 2018 du 22 au 25 mai 2018
Module 4 : Évaluation d'impact sur la santé (EIS) appliquée aux projets d'aménagement et d'urbanisme	4 jours du 23 au 27 avril 2018

Tarifs du diplôme d'établissement*

5000 € net, si financement employeur,
4500 € net, si financement personnel ou aidé (sous réserve de justificatif)

* Tarifs en vigueur au 01/05/2017, sous réserve de modification

**Un diplôme d'établissement (DE) EHESP est un diplôme relevant de la compétence locale de l'école. Il a été reconnu par les instances de l'école et est équivalent à un diplôme universitaire (DU).*

VOTRE CONTACT EHESP

Formation continue

02 99 02 25.00 - candidaturefc@ehesp.fr

Programme

MODULE 1

Fondamentaux en santé publique et en santé environnement

OBJECTIFS

- Maîtriser les concepts fondamentaux
- Savoir identifier les acteurs, les personnes ressources et les partenaires potentiels issus du champ de la santé publique et de la santé environnementale
- Comprendre le rôle et la portée des documents cadre, outils et démarches territorialisées en santé publique

PROGRAMME

- Introduction des concepts : la santé et ses déterminants, l'approche écosystémique de la santé
- Promotion de la santé et santé environnementale : concepts, historiques et mise en œuvre
- Les inégalités de santé sociales, environnementales et territoriales
- Les acteurs-clés et les documents cadre en santé environnement et santé publique
- Les indicateurs et critères en santé publique : comment estimer l'état de santé et la qualité de vie ?

MODULE 2

Fondamentaux en aménagement et urbanisme

OBJECTIFS

- Comprendre l'organisation territoriale en France et les principaux enjeux liés à l'aménagement du territoire
- Comprendre le rôle et la portée des documents de planification
- Savoir identifier les parties prenantes d'une opération d'aménagement et de l'élaboration d'un document d'urbanisme
- Comprendre le processus de conduite d'une opération d'aménagement et de l'élaboration d'un document d'urbanisme

PROGRAMME

- L'organisation territoriale en France : acteurs et enjeux
- Processus et acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement
 - Documents de planification (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme, Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains)
 - Urbanisme opérationnel (Zone d'Aménagement Concerté et Lotissement)
- Visite de terrain

MODULE 3

Urbanisme et aménagement favorables à la santé et à la qualité de vie

OBJECTIFS

- Comprendre les incidences des choix d'aménagement sur les déterminants de santé, la santé et les inégalités de santé ainsi que leur cumul
- S'approprier les concepts prédominants en aménagement
- Comprendre les liens entre un projet, la réalisation et les usages réels
- Savoir identifier les leviers pour agir pour un urbanisme favorable à la santé dans le cadre de divers projets d'aménagement et de documents de planification
- Savoir mettre ces leviers en œuvre en mobilisant différentes techniques
- Savoir élaborer des recommandations adaptées pour tendre vers un urbanisme favorable à la santé

PROGRAMME

- Le programme est composé d'enseignements théoriques, d'études de cas et de visites de terrain. Il s'organise autour :
 - de thématiques permettant d'apporter un regard critique sur divers enjeux de l'urbanisme et de l'aménagement en lien avec la santé et la qualité de vie ;
 - d'outils, méthodes et démarches pour mettre en œuvre des actions pour agir pour un urbanisme et des aménagements favorables à la santé

Thématiques

- Co-bénéfices pour la santé et l'environnement des mesures de lutte contre le changement climatique
- L'eau dans la ville : concilier l'approche environnementale et l'approche sociale
- Mobilités, déplacements et transports : trouver l'équilibre entre la nécessité d'encourager les déplacements actifs et les besoins des usagers
- Mixité sociale et fonctionnelle : « Comment vivre ensemble ? »
- Formes urbaines : espaces publics, architecture, paysage, approche sensible
- Politique de la ville : s'occuper des personnes, s'occuper des lieux
- Participation citoyenne et concertation : cadre réglementaire et approches volontaires

Outils, méthodes, démarches

- Établir un diagnostic :
 - Diagnostic territorial des inégalités de santé
 - Techniques d'enquêtes qualitative et participative (observation directe, entretiens, diagnostic en marchant, ateliers)
- Analyser, évaluer et accompagner la prise en compte de la santé dans les projets d'urbanisme
 - Démarches environnementales de l'urbanisme pour le développement durable
 - Méthodologies d'analyse des impacts sur la santé
 - Application de la démarche d'analyse des systèmes complexes sur un projet d'urbanisme
- Mettre en place des stratégies de transfert de connaissances pour favoriser le processus d'acculturation et le travail intersectoriel
 - Outils pédagogiques et techniques d'animation

MODULE 4

Évaluation d'impact sur la santé (EIS) appliquée aux projets d'aménagement et d'urbanisme

OBJECTIFS

- Être en mesure de mettre en œuvre la démarche EIS sur un projet d'aménagement
- Être en mesure de conduire une estimation quantitative et qualitative des potentielles incidences des choix d'aménagement sur la santé
- Être capable d'analyser les enjeux et les défis méthodologiques associés à la démarche EIS
- Comprendre les articulations entre les procédures réglementaires dans le champ de l'urbanisme et la démarche d'évaluation d'impact sur la santé

PROGRAMME

- Historique et évolution de la démarche d'évaluation d'impact sur la santé
- Définition, principes, étapes du processus d'évaluation d'impact sur la santé
- Mise en œuvre d'une évaluation d'impact sur la santé dans le champ de l'urbanisme (cas pratique)
- Regard sur les expériences françaises et internationales

Formulaire d'inscription DE SANTÉ PUBLIQUE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Je m'inscris au parcours complet 2018

Nom : Nom de naissance :
Prénom : Date de naissance :
E-mail (obligatoire) : @

Formation suivie au titre de :

- Préformation et adaptation à la vie professionnelle
 Adaptation et développement des compétences
 Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances
 Qualification (diplômes...) :
 Promotion, prévention, conversion

Nom et prénom de votre responsable formation :

E-mail (obligatoire) de votre responsable formation :
..... @

Corps de rattachement et profession :

Direction/Service :

Nom de l'établissement :

Statut juridique de l'établissement : Public Privé

N° de SIRET : Code APE :

Adresse professionnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone : Télécopie

Financier* (si différent de l'employeur) :

Adresse de facturation (si spécifique) :

Code postal : Ville :

J'accepte d'être informé (e) par e-mail des formations et actualités EHESP

Fait le	le	le
Signature du candidat	Visa de l'employeur	Visa du responsable Formation



EHESP

Tarifs* :

5000 € net, le parcours si financement employeur
4500 € net, le parcours si financement personnel ou aidé

**Tarifs en vigueur au 01/05/2017, sous réserve de modification*

Pour vous inscrire,

scannez ou photocopiez ce bulletin d'inscription puis retournez-le dûment rempli par e-mail ou par courrier à :
candidaturefc@ehesp.fr
Tél : 02.99.02.25.00

École des hautes études en santé publique

Service scolarité - Formation continue
15 Av. du Professeur-Léon-Bernard
CS 74312
35043 RENNES Cedex

1 fiche par stage et par personne

Enregistré sur le n° 53 35 09162 35
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Les personnes en situation de handicap souhaitant bénéficier d'un accueil spécifique peuvent s'adresser au 02 99 02 27 49 ou par courriel à :
Xavier.Martiniault@ehesp.fr

Modalités financières :

Dans le cas d'un **règlement par chèque**, merci de libeller et d'adresser indépendamment votre chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'EHESP, accompagné de la copie de la convention de formation.

En cas de **prise en charge par un organisme financeur** (OPCA, Fongecif, pôle Emploi...), l'EHESP n'accepte pas la subrogation. Par conséquent, le coût de la formation est à prendre en charge par l'employeur ou le stagiaire qui sera ensuite remboursé par l'organisme financeur.

La signature de ce bulletin vaut acceptation sans réserve des **conditions générales de vente** accessibles sur notre site internet ou notre catalogue en vigueur. Les renseignements fournis seront saisis sur un fichier informatique. En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer votre droit individuel d'accès auprès de la direction de l'EHESP : fc@ehesp.fr

Retrouvez toute l'offre de formation continue EHESP
sur le site : formation-continue.ehesp.fr